

## Règlement du 28ème triathlon de Mâcon

1<sup>er</sup> juillet 2018

**Art 1** - Le chronométrage sera assuré par une puce électronique, fixée à la cheville gauche. Le bracelet-puce est restitué à l'arrivée.

**Art 2** - Les courses sont accessibles à tous.

- Pour les non licencié(e)s présents sur les courses, ces derniers doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon ou de la discipline concernée en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et d'une pièce d'identité. Les licenciés FFN, FFC, FFA, FFSU peuvent courir dans leur discipline sans certificat médical (à condition de présenter la licence à l'inscription) mais doivent s'acquitter individuellement du Pass Compétition. Les mineurs non-licenciés FFTri doivent fournir une autorisation parentale de participation à l'épreuve.
- Pour les licenciés présentation de la licence 2018 et d'une pièce d'identité.

**Art 3** -° Conformément à la réglementation sportive 2018 de la FFTRI, l'organisation fournira un dossard unique par équipe pour les épreuves en relais et par concurrent pour les épreuves en individuel : **port de la ceinture porte-dossards obligatoire.**

**Art 4** - Le port du casque à coque rigide agréé est obligatoire à vélo.

**Art 5** - L'utilisation de caméras embarquées est interdite.

**Art 6** - Le port de la combinaison isothermique est obligatoire si la température de l'eau est  $\leq 16^\circ$  et interdite si elle est  $\geq 24^\circ$ .

**Art 7** - La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police souscrite auprès de la F.FTRI. Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dus à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).

**Art 8** - Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera réalisé même en cas de présentation d'un certificat médical. Si pour une raison exceptionnelle, un concurrent ne peut participer, celui-ci se verra proposer une inscription à titre gratuit pour l'édition suivante. A charge pour lui de se manifester auprès de l'organisation pour que cette dernière lui régularise l'inscription l'année suivante.

**Art 9** - L'inscription engage l'athlète à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement. Application stricte de la réglementation sportive de la FFTRI (disponible sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com)), respect du code de la route et drafting interdit sur la partie vélo.

**Art 10** - Le matériel, n'ayant pas été retiré du parc à vélo à l'issue des épreuves, sera rassemblé à l'extérieur du parc et sans surveillance.

**Art 11** - L'épreuve natation aura lieu dans la Saône donc en eau vive. Il est obligatoire pour les plus jeunes enfants et pratiquants de savoir nager. En cas d'inondation la partie natation sera remplacée par un parcours pédestre.

**Art 12** - L'aire de transition sera ouverte 45 mn avant le départ de chacune des courses et fermée après l'arrivée du dernier concurrent.

**Art 13** - Le briefing de course (obligatoire) se fera dans le parc de transition 15 min avant le départ.

**Art 14** - Dans le cadre de la sensibilisation au respect de l'environnement, des zones de propreté seront signalées sur les parcours (et dans l'aire de transition) pour y déposer les déchets des concurrents. Merci de les respecter sous peine de sanction.

**Art 15** - Droit à l'image : votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs du triathlon de Mâcon, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

**Art 16** - Les récompenses sont attribuées uniquement sur la présentation des triathlètes.

**Art 17** - °Clôture du retrait des dossards et des inscriptions 30 minutes avant le départ de chaque course. Inscription sur place majorée de 5 € (sauf jeunes) dans la limite des places disponibles.

**Art 18** - ° En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés.